SAINT-LOUIS Agglomération
Terres d'avenir

- AVIS D'APPEL PUBLIC A LA CONCURRENCE -

1. Identification du pouvoir adjudicateur :

SAINT-LOUIS Agglomération
Place de l'Hôtel de Ville
CS 50199
68305 Saint-Louis Cedex
Tél : 03 89 70 90 70
Fax : 03 89 70 90 85
E-mail : direction@agglo-saint-louis.fr
Adresse internet : www.agglo-saint-louis.fr

L'avis implique un marché public.
Principale(s) activité(s) du pouvoir adjudicateur : Services généraux des administrations publiques
Groupement de commandes : Non

2. Procédure :

Procédure adaptée selon les articles R.2123-1-1°, R.2123-4 et R.2123-5 du Code de la Commande Publique.

3. Objet du marché :

Etude de faisabilité technique et économique d'un projet de séchage de cultures BNI par récupération de chaleurs fatales résiduelles pour SAINT-LOUIS Agglomération - RELANCE

4. Caractéristiques principales du marché :

La présente consultation a pour objet une étude de faisabilité technique et économique d'un projet de séchage de cultures BNI par récupération de chaleurs fatales résiduelles

Il s'agit d'un marché à tranches de prestations intellectuelles.

Les prestations attendues sont décrites dans le cahier des charges.

- Lieu(x) d'exécution : Territoire de SAINT-LOUIS Agglomération étendu aux aires de marché des cultures BNI concernées (Sundgau, Vosges, Suisse essentiellement)
- Code NUTS : FRF12

5. Classifications CPV :

Les références à la nomenclature européenne (CPV) associées à la présente consultation sont les suivantes :

Code CPV principal	Libellé du code CPV principal
79 31 40 00 - 8	Etude de faisabilité
71 30 00 00 - 1	Services d'ingénierie

6. Durée du marché – Délais d'exécution

Si la tranche optionnelle n'est pas affermie : Le marché est conclu à compter de sa date de notification jusqu'au 31 janvier 2025 inclus. Il n'est pas reconductible.

Si la tranche optionnelle est affermie : Le marché est conclu à compter de sa date de notification jusqu'au 31 juillet 2025. Par la suite, il sera reconductible une fois par tacite reconduction pour une durée de 6 mois, soit jusqu'au 31 décembre 2025 inclus. Le titulaire ne peut refuser la décision de reconduction du marché. La décision d'affermissement de la tranche optionnelle vaut décision de reconduire le marché. Elle est notifiée au plus tard 1 mois avant expiration du marché.

A titre d'information, le démarrage de la mission est prévu pour le mois de mars 2024. Les délais d'exécution sont estimés à un an et seront détaillés par le titulaire, dans son offre.

7. Conditions de la consultation :

- Durée de validité des offres : 4 mois.

- Prestation divisée en lots : Non

Il est composé de plusieurs tranches :

- Tranche Ferme (TF) : Etude de préfaisabilité

Qui comprend les phases suivantes :

- **Phase 1 : Recueil des données administratives, règlementaires et techniques concernant les sites**
- **Phase 2 : Etude prospective des marchés et du potentiel de développement de la ou des filières BNI sur le territoire**
- **Phase 3 : Elaboration de plusieurs scenarii, restitution et validation du scenarii à retenir**

- Tranche optionnelle (TO) : Etude de faisabilité

Qui comprend la phase suivante :

- **Phase 4 : Approfondissement de l'étude de faisabilité sur l'éventuel scénarii retenu par le CoPil à la fin de l'étude de préfaisabilité**

Le pouvoir adjudicateur est seul responsable de la décision d'affermir, ou non, la tranche optionnelle. Il notifiera sa décision par ordre de service dans un délai qui ne pourra dépasser 2 semaines à compter de la décision d'admission sans réserve des prestations objets de la tranche ferme (TF).

Il n'est prévu aucune indemnité d'attente pour la notification de la tranche optionnelle, ni d'indemnité de dédit en cas de non-affermissement de ladite tranche.

- Les variantes sont exigées : Non

- Options au sens du droit européen
  - Possibilité de recourir aux marchés ayant pour objet la réalisation de prestations similaires en application de l'article R.2122-7 du Code de la Commande Publique.

    Les conditions d'exécution de ce(s) nouveau(x) marché(s) seront identiques au présent marché. La durée pendant laquelle ce(s) nouveau(x) marché(s) pourra(ont) être conclu(s) ne peut(vent) dépasser 3 ans à compter de la notification du présent marché.

  - Possibilité de reconduire le marché en application de l'article R.2112-4 du Code de la Commande Publique, si la tranche optionnelle est affermie.

  - Possibilité de recourir aux modifications du marché en application des articles R.2194-1 à R.2194-10 du Code de la Commande Publique.

➢ Le marché pourra être attribué à une seule entreprise ou à un groupement d'entreprises. Aucune forme particulière de groupement n'est imposée. Toutefois, en cas de groupement conjoint, le mandataire sera solidaire.

➢ Modalités de financement : autofinancement par SAINT-LOUIS Agglomération.

➢ Modalités de paiement : selon le Code de la Commande Publique.
Délai global de paiement : 30 jours.

➢ Les prix de la tranche optionnelle seront révisables selon les dispositions du CCP.

➢ Cautionnement et garanties exigées : Aucune garantie ou cautionnement exigé.

➢ Il n'est pas prévu de versement d'une avance dans le cadre du présent marché.

8. Justifications à fournir par le soumissionnaire sur ses qualités et capacités :

- Lettre de candidature (DC1 ou équivalent) dûment datée et signée par le candidat.
- Déclaration du candidat (DC2 à jour ou équivalent) dûment remplie, datée et signée par le candidat comprenant :
- La déclaration concernant le chiffre d'affaires global et le chiffre d'affaires du domaine d'activité faisant l'objet du marché public, portant au maximum sur les trois derniers exercices disponibles en fonction de la date de création de l'entreprise ou du début d'activité de l'opérateur économique, dans la mesure où les informations sur ces chiffres d'affaires sont disponibles ;
- La liste des principaux services effectués au cours des trois dernières années, indiquant le montant, la date et le destinataire public ou privé. Les prestations de service sont prouvées par des attestations du destinataire ou, à défaut, par une déclaration du candidat ;
- L'indication des titres d'études et professionnels du candidat et/ou des cadres de l'entreprise, et notamment des responsables de prestation de services ou de conduite des travaux de même nature que celle du contrat ;

En cas de groupement, ces renseignements sont à fournir par chaque cotraitant.

9. Critères d'attribution :

Rang	Critère de jugement des offres	Pondération
1	Valeur Technique de l'offre	60 %
2	Prix des prestations	40 %

10. Conditions d'obtention du dossier de consultation :

Le DCE est dématérialisé : il est consultable, téléchargeable gratuitement, et disponible uniquement sur le profil d'acheteur du pouvoir adjudicateur à l'adresse électronique suivante : http://www.marches-publics.info. Ainsi, aucun DCE sous format papier ne sera fourni aux candidats.

Aucune demande d'envoi du DCE sur support physique électronique n'est autorisée.

La responsabilité du pouvoir adjudicateur ne saurait être engagée par des documents non téléchargés sur le profil d'acheteur de la collectivité.

L'accès au téléchargement du DCE est direct et possible sans identification. Cependant, en cas de téléchargement anonyme, il appartient aux candidats de se tenir à jour régulièrement des évolutions qui pourraient être apportées au DCE (compléments, corrections, modifications). Aussi, lors du téléchargement du DCE, il est recommandé aux candidats de créer un compte sur le profil d'acheteur (http://www.marches-publics.info) où ils renseigneront notamment le nom de l'organisme soumissionnaire et une adresse électronique afin de les tenir informés des modifications éventuelles intervenant en cours de procédure (ajout d'une pièce au DCE, envoi d'une liste de réponses aux questions posées…).

11. Autres informations :

Le détail de la notation attribuée au titre du critère "valeur technique " et du critère de "prix des prestations" est indiqué dans le règlement de consultation.

Les modalités pour la remise des offres, l'obtention de renseignements complémentaires et les procédures de recours, sont détaillées dans le règlement de la consultation.

Le Président de SAINT-LOUIS Agglomération pourra à tout moment décider de ne pas donner suite à la mise en concurrence.

12. Date limite de réception des offres :

Lundi 19 février 2024 à 12h00

13. Date d'envoi de l'avis à la publication :

Vendredi 26 janvier 2024